



Le Petit Cormoran n° 231

Mars & Avril 2019

Bulletin de liaison des membres du
Groupe Ornithologique Normand

Sommaire

Pages 3 à 5 : Vie du Groupe

Pages 6 à 13 : Ornithologie

Pages 14 à 20 : Protection

Éditorial

Que faire au printemps ?

Le GONm vous propose de ne pas vous ennuyer ce printemps : de nombreuses enquêtes vous sont « offertes ». Saisissez l'occasion d'agir concrètement pour la nature en y participant : atlas des oiseaux nicheurs (troisième et dernière saison de recherches sur le terrain), busards nicheurs, oiseaux échoués, nicheurs des falaises cachoises, Tendances. Parmi toutes ces enquêtes, il y en a forcément une à laquelle vous pouvez participer.

La biodiversité est menacée : que faire pour y remédier ? Participer à la vie des réserves en y faisant des observations, en participant aux chantiers, en parlant de ces réserves, de leurs succès, en les mettant en avant.

Pour réussir, les actions individuelles ne sont pas inutiles, mais limitées : dans le cadre du GONm, c'est mieux, plus efficace et votre investissement est démultiplié : participez à la prochaine AG le 30 mars prochain (convocation jointe à ce PC).

Attention, d'ici 2 à 3 ans, 5 des 6 membres actuels du bureau auront passé la main à leurs successeurs : il faut que de nouveaux adhérents s'engagent dans le CA.

Gérard Debout



Falaise cachoise (Photo Gérard Debout)



Rappels

Pour profiter d'informations de base sur la vie de l'association, il existe un site Internet. Nous vous engageons vivement à vous y connecter : www.gonm.org.

Les Nouvelles du GONm sont mensuelles sur le site du GONm grâce à « GONm Actu » que vous propose P. Gachet ; le dernier paru est consultable avec le lien suivant :

<http://www.gonm.org/index.php?post/GONm-ACTU-FEVRIER-2019-N°49>

Pour des informations constamment actualisées et des échanges sur l'ornithologie, les réserves, la vie du GONm, il existe un forum :

<http://forum.gonm.org>

Vous pouvez également nous retrouver sur Facebook :

www.facebook.com/GroupeOrnithologique-Normand

Il existe aussi « Cormoclic », groupe de discussion ouvert aux seuls adhérents du GONm, à jour de cotisation et ayant un compte Yahoo (cormoclic_gonm@yahoogroups.fr)

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les deux mois. Il apporte aux adhérents du GONm un très grand nombre d'informations sur la vie de l'association et sur les oiseaux. Il est désormais mis en ligne et est consultable sur notre site : www.gonm.org

Si vous voulez vous adresser à l'association en tant que structure, adressez-vous à :

<http://www.gonm.org/index.php?contact>

Le prochain Petit Cormoran paraîtra à la fin du mois d'avril 2019, les textes devront nous parvenir avant le 10 avril 2019.

Je rappelle que vos textes ne doivent pas dépasser une page et qu'ils doivent renvoyer, si

nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm :

www.gonm.org

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page (Claire Debout) et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Annie Chêne).

Responsable de la publication : Gérard Debout.

Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication comme c'est toujours le cas dans une publication.

Les enquêtes 2019

Enquêtes Tendances : session 15 février – 15 mars puis session 15 avril – 15 mai

Claire Debout

claire.debout@gmail.com

Oiseaux échoués

G. Le Guillou gillesleguillou@sfr.fr

F. Gallien fabrice.gallien@gonm.org

Enquête Atlas des oiseaux nicheurs

Bruno Chevalier & Gérard Debout

atlasnormand@gmail.com

Recensement busards (et milan royal)

Alain Chartier chartiera@wanadoo.fr

Oiseaux nicheurs des falaises cachoises

G. Le Guillou gillesleguillou@sfr.fr

F. Gallien fabrice.gallien@gonm.org



Vie de l'association

Le GONm est une association d'adhérents bénévoles. Le GONm est une association de type loi 1901, reconnue d'utilité publique ; elle poursuit plusieurs objectifs statutaires et, notamment, elle tient à :

- Encourager, coordonner et faciliter les études sur l'avifaune normande, à en garantir la qualité et à en faire connaître les résultats scientifiques ;

- Sauvegarder la richesse de l'avifaune de Normandie et les milieux nécessaires à sa conservation, et en particulier à veiller au respect de la législation et de la réglementation en vigueur à cet effet.

Pour cela, le GONm compte sur la participation active du plus grand nombre possible d'adhérents bénévoles.

Autrement dit, le GONm ne s'est pas engagé dans la voie que d'autres associations ont suivie et ne cherche pas à substituer aux activités militantes bénévoles une activité salariée, mais au contraire, cherche à les compléter, à les ajouter.

Qu'en est-il du nombre d'adhérents (à jour de cotisation bien sûr). En 2018, nous étions 948 (rappelons que le GONm comptait 886 adhérents en 2014, 942 en 2015, 935 en 2016, 974 en 2017). Légère baisse donc en 2018 : il nous faut faire un effort de recrutement et, pour cela, l'association doit compter sur tous ses adhérents : faites adhérer autour de vous.

Vous-même : adhérez dès maintenant et n'attendez pas la fin de l'année (retard coûteux en temps, énergie et finances consacrés aux rappels). Les montants sont les suivants :

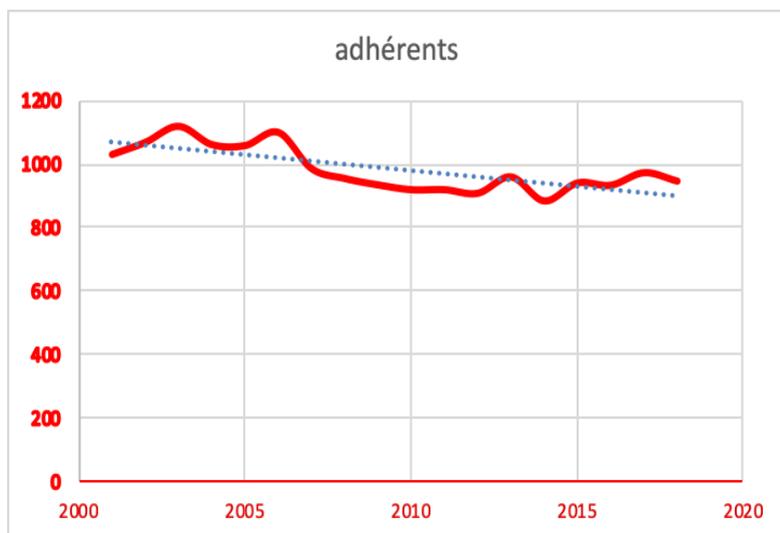
Cotisation simple : 30 euros

Cotisation simple « étudiant ou chômeur » : 15 euros

Cotisation familiale : 10 euros

Cotisation simple de soutien : au moins 45 euros

Vous pouvez adhérer ou faire adhérer directement en ligne : bandeau de droite sur la page d'accueil du site : www.gonm.org



Stage de printemps

Villers-sur-Mer/Blonville-sur-Mer (14) :

Dates : 17-19 ou 17-20 mai 2019

Description : Observation et comptage des oiseaux de mer, de marais et de bocage (avec relevé des indices des nicheurs pour dernière année Atlas) sur des spots emblématiques des Côtes Fleurie et de Grâce (à l'est de l'Orne et de la Dives, carte IGN 17110 ou 17110T au 1/25000).

Optionnels : Histoire militaire (les dessus & dessous du mont Canisy, le dimanche après-midi) et Paléontologie (falaise des Vaches Noires & Paléospace, le lundi).

Hébergement : gîte communal « La Celloise » à Villers-sur-Mer (12 € la nuitée).

Repas : petits déjeuners & pique-niques les midis à charge de chacun, restaurant le samedi soir (≈24 € tout compris). Le dîner vendredi soir (et dîner & déjeuner si option paléo) = 8 € chaque.

Proposé par : Alexandrine Delasalle & Maryse Fuchs

Stage limité à 16 adhérents

Inscriptions et renseignements : Maryse Fuchs 02 31 81 44 82 / 06 75 17 44 55 fox-trotte@orange.fr / alexandrine.dzi@orange.fr
Pour infos complémentaires voir les comptes rendus de 2017 (il n'y a pas eu de stage en 2018) :

- *Le Petit Cormoran*, n° 221, juillet-août 2017, pp. 6 & 7
<http://www.gonm.org/index.php?post/Petit-Cormoran-n%C2%B0221>
- Sur le Forum
<http://forum.gonm.org/viewtopic.php?f=5&t=613&p=5295&hilit=villers+blonville+stage+de+printemps#p5295>



Photographies : collectif stagiaires 2017

La Région Normandie finance un radar aux chasseurs

Hervé Morin tient sa promesse faite aux chasseurs : il leur fait cadeau d'un radar, soit 180 000 euros. Cet appareil sera implanté en baie de Veys et a pour objectif annoncé de permettre à la fédération régionale des chasseurs de recenser les oiseaux migrateurs. Cette opération, parée de couverture scientifique, s'inscrit dans un plan régional de conservation d'espèces chassables (en cours de rédaction), pour lequel les fédérations de chasseurs devraient recevoir d'autres financements.

Les chiffres des scientifiques et des associations naturalistes aboutissant parfois à l'interdiction temporaire de la chasse pour certaines espèces, comme pour le courlis cendré et la barge à queue noire, les chasseurs auront leurs chiffres qui permettront, on peut en être sûr, la réouverture de la chasse de ces espèces.

Hubert Dejean de la Bâtie, vice-président de la région Normandie, indique : « *Nous avons accepté d'investir dans cet outil sachant que la donnée créée sera publique* » ; on s'en souviendra mais il y a fort à parier que ces données ne sortiront pas aussi facilement quand nous les demanderons et ce, d'autant plus que cette

évolution de la chasse demande des données spécifiques, ce qu'un radar est bien en peine de fournir.

Hubert Dejean de la Bâtie, que rien n'effraie, a même osé déclarer que la région ne finance pas que les chasseurs, mais apporte aussi des subventions à des associations naturalistes comme le GONm (Presse de la Manche du 11 janvier 2019). Ce qui prouve deux faits :

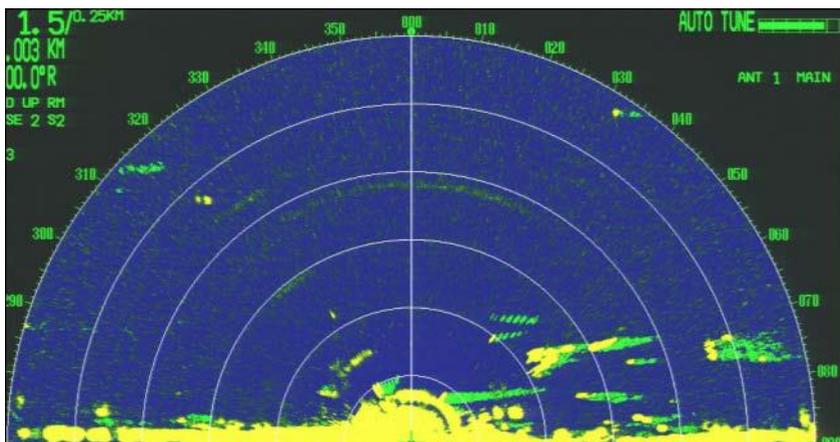
1/ Que le GONm est connu de la région ;

2/ Que le vice-président de la région ne manque pas d'air : en 2018, la région, en tant que telle, n'a versé aucune subvention au GONm. Les seules sommes reçues sont des fonds européens (FEADER) qui transitent administrativement par la région mais qui ne sont en aucun cas ses fonds propres.

D'une façon générale, l'ensemble des collectivités normandes (région + départements + communes), dont on connaît la sensibilité aux problèmes de biodiversité et leur implication dans la protection de la nature, a versé au GONm, à elles toutes, la somme faramineuse d'environ 7 000 euros de subvention de fonctionnement, soit environ 1 % de notre propre budget de fonctionnement.

Bravo à nos élus normands : on peut apprécier ainsi pleinement leur sensibilité à la cause de la protection de la biodiversité.

Gérard Debout





Ornithologie

Atlas des oiseaux de Normandie



2016-
2019

Journal de l'Atlas n° 19 / mars 2019

Dernier printemps de l'enquête : c'est le moment de faire un dernier effort pour compléter les listes et augmenter les indices de reproduction.

Atlas qualitatif (pour les indices, rappel : voir Journal de l'atlas n°13 de mars 2018)

Nidification possible = niveau A

- 1 Oiseau vu en période favorable dans un milieu favorable dans son aire de répartition régulière.
- 2 Mâle chantant (ou tambourinage) une fois en période de reproduction.

Nidification probable = niveau B

- 3 Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification, dans son aire de répartition régulière.
- 4 Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire, 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.

- 5 Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes sur un site potentiellement favorable à la nidification
- 6 Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).
- 7 Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
- 8 Présence de plaques incubatrice.
- 9 Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité

Nidification certaine = niveau C

- 10 Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
- 11 Nid vide ayant été utilisé ou coquilles vides d'œufs de la présente saison.
- 12 Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges).
- 13 Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
- 14 Adulte transportant un sac fécal ou de la nourriture pour les jeunes qui se trouvent au nid ou hors du nid.
- 15 Nid avec œufs ou adulte couvant.
- 16 Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

Atlas semi-quantitatif

Première session, entre le 15 mars et le 30 avril 2018 (session A)

Seconde session, du 15 mai au 30 juin 2018 (session B)

Nidification 2017	Nidification 2018	Nidification 2019
Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Déjà fait en 2017	Déjà fait en 2018	Session A ; 6 points de 5 min chacun
Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6
Déjà fait en 2017	Déjà fait en 2018	Session A ; 6 points de 5 min chacun
Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9
Déjà fait en 2017	Déjà fait en 2018	Session B ; 6 points de 5 min chacun
Secteur 10	Secteur 11	Secteur 12
Déjà fait en 2017	Déjà fait en 2018	Session B ; 6 points de 5 min chacun

À la fin de la saison de reproduction, vous utiliserez le fichier téléchargeable à l'une ou l'autre de ces adresses :

.xlsx : <https://goo.gl/rjTqc9>

ou .ods : <https://goo.gl/kPAGsS>

et vous l'adresserez à :

atlasnormand@gmail.com.

Autres enquêtes du printemps 2019

Enquête busards/milans 2019 en Normandie

Cette enquête s'appuie largement sur la méthodologie de l'Enquête Rapaces Nicheurs de France et de l'Observatoire Rapaces : un tirage aléatoire des carrés centraux des cartes 1:25 000 a été réalisé, en privilégiant les carrés réalisés lors de l'Enquête Rapaces Nicheurs de France (2000-2002). C'est pour cette raison qu'une partie des carrés est centrée sur la distribution de chaque espèce. Certains carrés de 25 km² peuvent avoir été tirés dans des zones semblant peu favorables pour certaines espèces. Ceux-ci sont néanmoins nécessaires à une modélisation non-biaisée des effectifs.

15 carrés devront être recensés en Normandie en 2019 ou 2020 :

- 6 dans la Manche,
- 1 dans le Calvados
- 0 dans l'Orne
- 3 en Seine-Maritime
- 5 dans l'Eure

Dans tous les cas, nous demandons aux observateurs de bien **rechercher les 6 espèces (les deux milans et les trois busards) sur tous les carrés tirés au sort**. En Normandie, le milan royal n'a jamais niché et le milan noir qui tente parfois de nicher ne l'a jamais fait avec succès, il est donc peu probable que des tentatives aient lieu sur les carrés tirés, mais cette éventualité n'est pas à exclure d'emblée. Une seule année de prospection par carré est nécessaire, en 2019 ou en 2020, à la convenance des observateurs. L'information de carrés prospectés au cours des deux années, car faisant partie de zones de suivi à long terme, sera toutefois utilisée le cas échéant (c'est le cas des carrés centrés sur le PNR des marais du Cotentin et du Bessin).

Comme pour les enquêtes précédentes, ou pour l'observatoire Rapaces, il s'agira de rechercher, de la façon la plus précise possible,

les couples de rapaces en indiquant un indice de reproduction pour chacun. Un point crucial change par rapport aux enquêtes précédentes : nous demandons la localisation géographique des couples répertoriés. **Chaque couple ou nid détecté pour les 5 espèces considérées devra être associé à des coordonnées géographiques.** Dans le cas d'un couple détecté sans découverte précise du nid, les coordonnées géographiques correspondront au centre des observations, au sein d'un habitat favorable à la nidification, ayant conduit à son identification. Attention : bien résister à la tentation d'inclure dans un carré prospecté un couple ou un nid dont les coordonnées « tomberaient » juste à l'extérieur de celui-ci !

Afin de faciliter la coordination nationale, **nous demandons à chaque observateur volontaire pour participer à cette enquête, de bien vouloir se manifester auprès de son coordinateur local** qui lui attribuera un ou plusieurs carrés. En fin de saison, les observateurs transmettront à leur coordinateur les informations nécessaires au remplissage d'un tableur compilant la localisation de tous les couples/nids détectés, ainsi que l'effort d'observation fourni (nombre de jours et d'heures de terrain, en précisant si les 5 espèces ont bien été recherchées). Plusieurs observateurs pourront opérer sur un même carré, en se partageant, par exemple, les espèces à rechercher. Les coordinateurs s'assureront de la bonne communication entre les observateurs.

Cette enquête nationale vient à point nommé dans la mesure où la Normandie a l'énorme privilège de pouvoir protéger les nids de busards dans le cadre de *la conditionnalité des aides PAC* (c'est la seule région en France à disposer de cette opportunité et il nous convient de la saisir). Formidable occasion de coupler étude ornithologique et protection de l'avifaune ! (Voir bilan dans ce PC « les oiseaux et la conditionnalité des aides PAC »).

Si vous désirez prospecter un carré, contactez-moi. Vous pouvez visualiser les carrés sur ce site : http://circus.odns.fr/index.php/Pages/enquete_2019/carres

Alain Chartier chartiera@wanadoo.fr ;
02 31 92 53 85 ; 06 76 09 91 96

Figure 1 : Carrés (jaunes) devant être prospectés en 2019 ou 2020



Parade de busard Saint-Martin (Photo Gérard Debout)

Enquête Oiseaux Échoués 2019

Pendant les mois d'hiver, la mer de la Manche accueille, en plus de l'avifaune sédentaire, de nombreux oiseaux, pour la plupart originaires du nord de l'Europe. Les oiseaux marins, notamment en hiver, s'exposent à de multiples menaces et, à la mortalité naturelle, s'ajoute une mortalité directe liée aux activités humaines. Si la découverte de ces oiseaux marins échoués sur le littoral est chose commune en hiver, la quantification des échouages et la détermination des causes de mortalité apportent des informations tant sur les espèces elles-mêmes que sur la qualité du milieu marin. C'est sur ces bases que le GONm a organisé, en 1972, la première enquête de recensement des oiseaux échoués sur les côtes normandes, enquête qui, plus de 45 ans après, reste d'actualité.

En février 2018, 292 km de littoral ont été prospectés dans le cadre de cette enquête Oiseaux Échoués. 122 oiseaux ont été découverts pour 20 espèces identifiées, soit l'un des taux d'échouage les plus bas des 45 dernières années. Si la cause de mortalité reste inconnue pour la majorité des cas, un seul oiseau portait quelques traces d'hydrocarbures (sans être toutefois certains du lien entre cet hydrocarbure et la cause de la mort).

Les 23 & 24 février 2019, nous invitons donc les adhérents du GONm à se mobiliser pour visiter les plages à la recherche des oiseaux échoués.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter nos coordonnateurs locaux qui organiseront les prospections :

Dépt de la Manche : Jocelyn Desmares jodesmares@laposte.net

Dépt du Calvados : Robin Rundle robin-rundle@free.fr

Dépt de Seine-Maritime : Gunter De Smet desmet.gunter@orange.fr

Nous vous rappelons également que le GONm, en convention avec l'Agence Française pour la Biodiversité, met en œuvre une enquête permettant de d'établir des indicateurs de l'état des mers et en particulier les indicateurs *Fulmar-litter* et *Oiled-guillemots*.

Il s'agit de ramasser les cadavres de fulmar boréal et de guillemot de Troil découverts morts sur les plages afin de rechercher la présence de plastiques dans les estomacs des premiers et des traces externes et internes d'hydrocarbures sur les seconds.

Les 23 & 24 février prochains, mais aussi à tout moment de l'année, nous vous invitons donc à rechercher et collecter tous les cadavres de fulmar et de guillemot trouvés. Pour cela, vous pouvez mettre le cadavre dans un sac (ou 2 !) en plastique fermé hermétiquement, et noter le lieu et la date de collecte ! Des congélateurs de stockage sont disponibles à Caen, au SMEL à Blainville-sur-Mer mais également chez certains adhérents (nous contacter pour avoir les coordonnées).

En 2018, 8 cadavres de fulmar ont été nécropsiés et, pour la première fois depuis le lancement de l'enquête, un des oiseaux ne présentait pas de plastique dans son estomac (les 5 autres en avaient jusqu'à près de 2 grammes pour l'un d'entre eux).

23 cadavres de guillemots ont été collectés et nécropsiés et 1/4 d'entre eux présentaient des traces d'hydrocarbures.

Merci d'avance pour votre participation

Fabrice Gallien fabrice.gallien@gonm.org

Gilles Le Guillou gillesleguillou@sfr.fr

Stage de décompte des oiseaux marins nicheurs du littoral de Seine-Maritime

2019 est la dernière année d'enquête pour l'atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. Parallèlement, en 2018, a débuté la rédaction du Document d'Objectifs (DocOb) de la ZPS Littoral seinomarin. Voici deux très bonnes raisons pour le GONm d'organiser le recensement des oiseaux marins nicheurs du littoral de Seine-Maritime. Cela nous permettra de disposer de données actualisées des espèces d'oiseaux marins nicheuses afin d'une part de connaître l'évolution des populations depuis le dernier atlas, et d'autre part, de faire en sorte que des mesures adaptées soient proposées, dans le DocOb.

Les décomptes ne pouvant avoir lieu qu'à marée basse, les matinées pourront être consacrées à la prospection de cartes atlas jusqu'alors peu visitées.

C'est pourquoi nous vous invitons à participer, les 18 & 19 mai prochains, au stage de recensement des oiseaux marins nicheurs du pays de Caux. Pour les participants les plus éloignés, un hébergement pourra vous être proposé gratuitement. Il est bien sûr possible de ne participer qu'à l'une ou l'autre de ces 2 journées. Plus que jamais, votre mobilisation est nécessaire pour la connaissance et la conservation des espèces, alors nous comptons sur votre participation ! Merci.

Fabrice Gallien fabrice.gallien@gonm.org

Gilles Le Guillou gillesleguillou@sfr.fr

Afin de faciliter l'organisation du recensement, merci de nous faire connaître votre participation au plus vite (pour nous permettre de réserver un gîte !). Renseignements et inscriptions auprès de Gilles Le Guillou gillesleguillou@sfr.fr ou fabrice.gallien@wanadoo.fr



50 m. au-dessus de vos têtes, dans la falaise, les grands cormorans nichent (Photo Gérard Debout)

Résultats d'enquêtes

Nidification et hivernage de la cigogne blanche

La population de cigogne blanche s'accroît d'année en année et, en 2019, 374 couples ont niché en Normandie. Pour la première fois depuis une quinzaine d'années, des tentatives ont eu lieu dans le département de l'Orne, sans pour autant aboutir.

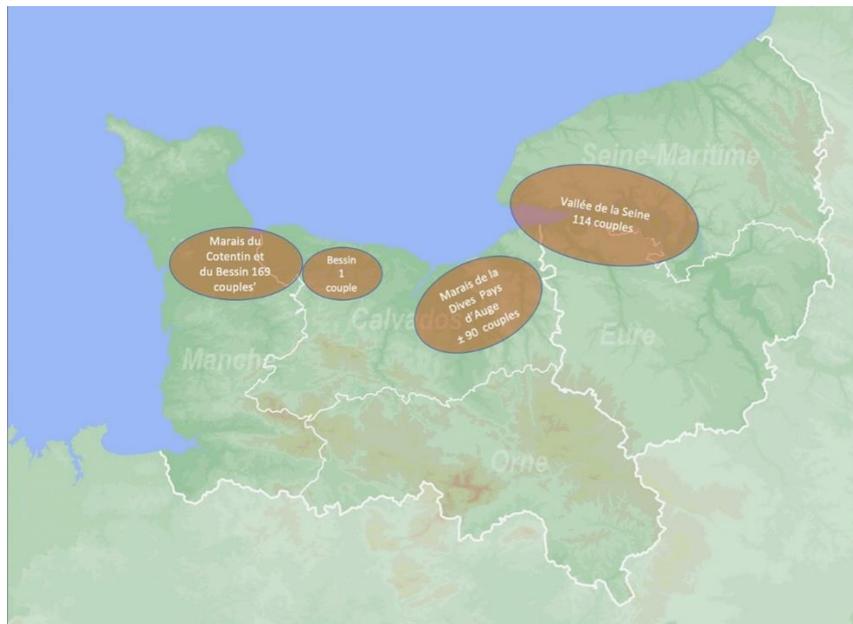


Figure 2 : Carte de répartition des couples nicheurs en 2019

Si le PNR des marais du Cotentin et du Bessin (PNR MCB) reste la région la plus peuplée en période de nidification (170 couples), ce sont les marais de la Dives qui retiennent la majorité de celle-ci en hivernage (246 individus). Rappelons qu'à cette période et à quelques rares exceptions près, tous les jeunes de l'année partent en migration et, ce sont exclusivement des adultes qui sont présents. L'accroissement de l'hivernage en décembre 2018 est considérable (317 individus contre 216 en

décembre 2017). Cette progression semble être la conséquence de plusieurs paramètres :

- Accroissement global de la population normande ;
- Fermeture quasi-totale de la décharge de Mons-Boubert dans la Somme qui a poussé certaines cigognes hivernant

sur ce site à venir grossir la troupe de cigognes normandes hivernant dans les marais de la Dives près du CET de Billy ;

- Moins de déchets alimentaires sur le CET de Saint-Fromond / 50, ce qui a entraîné certaines cigognes hivernant sur ce site depuis plus de 15 ans à fré-

quenter Billy un certain temps avant d'y revenir (figure 3).

Comme à l'accoutumée, les nicheuses de la vallée de la Seine hivernent assez peu sur place et fréquentent aussi Billy et ses alentours (figure 3).

Alain Chartier

Figure 3 : Nombre de cigognes hivernantes dans les 3 régions de Normandie



2018

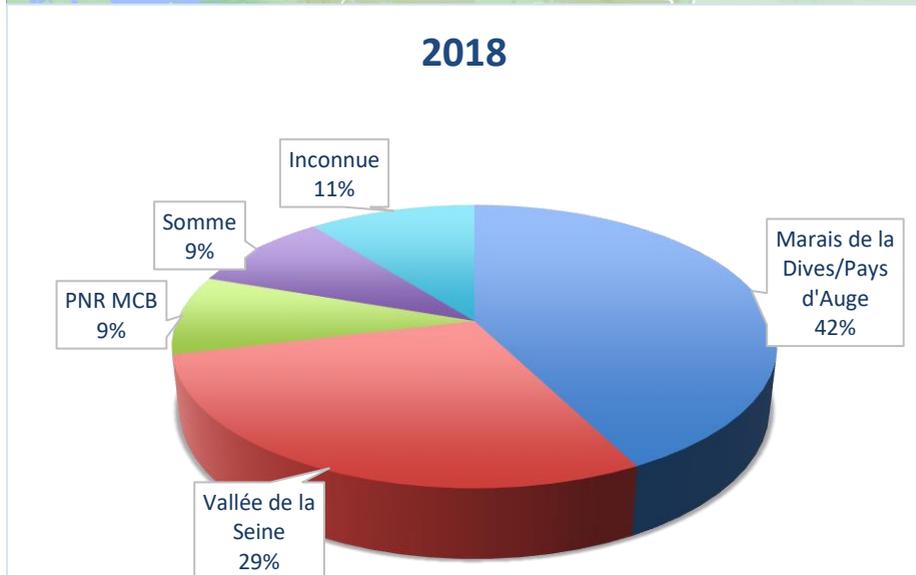


Figure 4 : Origine des cigognes baguées hivernant dans les marais de la Dives

Hivernage de la cigogne noire

Pour la seconde année consécutive, une cigogne noire a hiverné en Normandie. Compte tenu de son plumage, c'est probablement le même individu que celui de 2017. Alors que cet oiseau avait navigué entre 3 sites d'hivernage (successivement Billy, Saint-Fromond, Est de Bayeux, puis à nouveau Saint-Fromond) du 22 octobre 2017 à la fin février 2018, cet automne et cet hiver, il a suivi les cigognes blanches fréquentant les marais de la Dives et le CET de Billy durant toute la saison.

À l'instar des cigognes blanches, la cigogne noire n'hésite pas à se nourrir sur la décharge
(Photo François Leclerc)





Protection : les espèces

Liste rouge européenne

Le livre rouge des espèces européennes d'oiseaux « European Red List of Birds » a été réalisée par BirdLife International et publié par la Commission européenne en 2015. Il est bon d'y revenir et de considérer quelles espèces régulières de Normandie y sont inscrites :

Une seule est « en danger critique » : le puffin des Baléares, une autre « en danger » : le fulmar boréal, ce sont donc deux oiseaux de mer.

26 autres sont « vulnérables » :

- Parmi elles, nous retrouvons 4 espèces d'oiseaux marins : plongeon imbrin, labbe parasite, goéland argenté, mouette tridactyle,
- 4 autres sont des canards marins : fuligule milouinan, eider à duvet, macreuse brune, harle huppé,
- 3 sont des limicoles littoraux : huîtrier-pie, chevalier gambette, bécasseau corcorli,
- 3 sont des canards dulçaquicoles : canard siffleur, sarcelle d'été, canard pilet,
- 4 des limicoles dulçaquicoles : vanneau huppé, barge à queue noire, combattant varié, courlis cendré
- Et, enfin, 8 autres espèces : tourterelle des bois, martin-pêcheur d'Europe, pipit farlouse, pie-grièche grise, grive litorne, grive mauvis, phragmite aquatique, pinson du Nord

Si nous récapitulons par milieu :

- 13 espèces vivent en mer ou sur le littoral, dont 6 ne sont présentes en mer qu'en hiver ou au passage, 7 sont à la fois nicheuses et hivernantes
- 9 en eau douce, toutes nicheuses et hivernantes sauf 3 seulement hivernantes ou migratrices

- 6 en divers milieux continentaux dont 2 nicheurs, les autres étant des hivernants.

Ce constat devrait nous guider pour déterminer nos études, enquêtes et actions de protection bien sûr. Les enquêtes prévues figurent dans notre septième programme (cf. précédent PC).

Bien sûr, beaucoup de ces espèces sont en train de subir les effets du réchauffement climatique et remontent vers le nord : en tant que GONm, nous ne pouvons que documenter ce retrait et en informer nos concitoyens.

Pour d'autres espèces, il sera difficile de démêler cet exode climatique d'avec la dégradation du milieu marin ou des zones humides mais nous avons des informations à apporter sur le déclin des stocks de poissons, sur l'assèchement des marais, sur la pollution, etc. et ... sur le contresens qu'est la poursuite de la chasse sur des espèces vulnérables à une échelle continentale.

Canard siffleur, sarcelle d'été, canard pilet, fuligule milouinan, eider à duvet, macreuse brune, huîtrier-pie, vanneau huppé, chevalier gambette, combattant varié, tourterelle des bois, grive litorne, grive mauvis :

les chasseurs français s'octroient le droit de tuer des oiseaux appartenant à 13 des 28 espèces de la liste rouge européenne et, ils se battent pour pouvoir en chasser deux autres : le courlis cendré et la barge à queue noire ... avec l'aide du Conseil régional.

La biodiversité, on en parle mais qui fait quoi pour la préserver ?

Gérard Debout



Les oiseaux et la conditionnalité des aides PAC

Dans le PC n° 226, Gérard Debout évoquait la très importante disposition visant à protéger les espèces patrimoniales nichant dans les milieux agricoles, dont les nids et les nichées sont susceptibles d'être détruits lors des travaux agricoles. L'efficacité de cette mesure repose en premier lieu sur la recherche des nids des espèces ciblées : les busards des roseaux, Saint-Martin et cendré, l'œdicnème criard, le râle des genêts, la marouette ponctuée, le butor étoilé, l'échasse blanche, voire d'espèces plus rares nichant au sol en milieu agricole. La restitution de cette première année a permis de constater que lorsque les organismes de protection sont intervenus sur des sites où le risque de destruction était bien réel, les organismes administratifs concernés (DRAF, DREAL, DDTM, ONCFS) ont bien fait leur part de travail et que, bon gré, mal gré, les agriculteurs ont accepté ou été contraints d'accepter les procédures mises en place pour protéger les nids : soit report de fauche (râle des genêts) ou exclos (œdicnème, busards et échasse). Les résultats 2018 sont dans le tableau suivant.

Espèce	Nombre de nids protégés	Organisme
Butor étoilé	0	
Busard des roseaux	0	
Busard Saint-Martin	15	13 LPO, 2 GONm
Busard cendré	2	GONm
Marouette ponctuée	0	
Râle des genêts	5	2 GONm, 2 MdE, 2 PNR BSN
Échasse blanche	8 (1 colonie)	MdE

Œdicnème criard	1	GONm
-----------------	---	------

Les busards Saint-Martin ont été protégés essentiellement sur le plateau du Neubourg et très ponctuellement en plaine de Caen. Dans le PC 229, nous faisons état du sauvetage des busards et des râles des genêts dans les marais de Carentan dans le cadre de cette procédure.

La protection est l'affaire du GONm et donc l'affaire de ses adhérents,

et nous ne pouvons qu'inciter ces derniers à s'organiser dans les secteurs où ils sont suffisamment nombreux pour rechercher les nids de ces espèces (par exemple, le noyau d'adhérents de la région caennaise). Les busards et œdicnèmes de la plaine de Caen ne s'en porteront que mieux. Que les volontaires se déclarent, que des groupes motivés agissent efficacement partout en Normandie et si vous souhaitez être épaulés, nous sommes à votre disposition pour vous proposer une formation.

Alain Chartier

La grue cendrée

Les grues cendrées se sont réinstallées en Angleterre à peu près en même temps qu'un couple s'installait en Normandie, au tournant des années 1980.

Depuis, en Normandie, un couple se maintient. Au Royaume-Uni, la population reproductrice de grue cendrée a, depuis son retour, augmenté grâce aux mesures actives de protection. En 2018, 54 couples ont produit 25 poussins, ce qui porte la population totale à environ 180 oiseaux. C'est le chiffre le plus élevé depuis le retour de l'espèce en 1979 (Source : RSPB).

Gérard Debout



Chasse à l'oie cendrée en février

Le Conseil d'État a ordonné mercredi 6 février la suspension immédiate d'un arrêté prolongeant la période de chasse à l'oie sauvage en France durant le mois de février.

Cet arrêté gouvernemental prévoyait un quota pour tuer 4000 oies en février en France (sauf l'Alsace), alors que la date officielle de fin de chasse de ces espèces était fixée au 31 janvier conformément à une directive européenne de protection des oiseaux migrateurs.

Le gouvernement « fait état des risques, au regard notamment de l'équilibre des écosystèmes, que présenterait la prolifération des espèces d'oies, en particulier au Nord de l'Europe », note, dans son ordonnance, le Conseil d'État saisi en urgence par la Ligue de

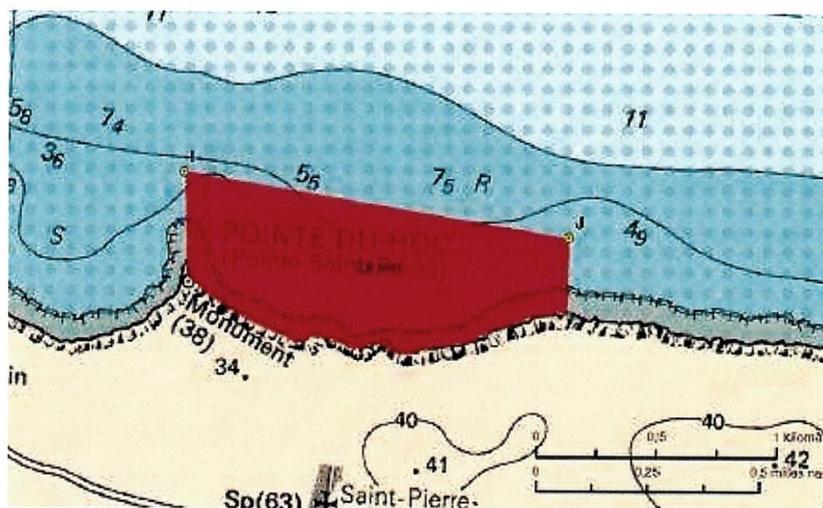
protection des oiseaux, FNE, Humanité et biodiversité, et One Voice.

« Cependant il n'établit pas (...) qu'il n'existerait aucune autre solution satisfaisante, qui pourrait notamment être mise en œuvre dans les États européens les plus concernés par les risques allégués, ni que les prélèvements par tir autorisés constitueraient une "exploitation judicieuse de certains oiseaux en petites quantités" lui permettant de déroger au principe de protection complète des espèces migratrices », ajoute-t-il, au terme d'une audience en urgence tenue mardi.

Protection des milieux

Un arrêté préfectoral interdisant la navigation, le stationnement et le mouillage sur une zone située au pied des falaises du Bessin vient d'être pris, en particulier au pied de la réserve de Saint-Pierre-du-Mont.

ANNEXE I A L'ARRETE PREFECTORAL N° 01/PREMAR MANCHE/AEM/NP DU 22 JANVIER 2019
ZONE D'INTERDICTION DE CIRCULATION MARITIME AU PIED DES FALAISES DU BESSIN



I : 49° 24'04" N - 000° 59'22" O

J : 49° 23'58" N - 000° 58'02" O

Source : Fonds cartographiques issus de data.shom.fr - Système géodésique : WGS84
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

C'est une avancée considérable de la protection du site.



Protection : la page des refuges

Dominique, Denis, Lucien et les autres... ont créé en 2003, le **Verger de sauvegarde Yves Fournière**, situé à Maltot. Il est géré par une association depuis 2014. Les jardiniers adhérents se donnent pour mission la sauvegarde de variétés fruitières sur 8000 m². Ce verger compte désormais environ un millier d'arbres fruitiers : 576 pommiers dont trente à cidre, 298 poiriers, des pruniers et des cerisiers. Il possède également une collection de noisetiers et d'arbustes à petits fruits comme des groseilles et des cassis mais également 9 variétés de vignes ... Un jardin potager en « lasagnes » et permaculture complète l'activité en fournissant des légumes toute l'année. Au verger les vers de terre sont roi ! (à ce sujet, lire l'excellent article de Michel Mesnil sur le site du Verger à la rubrique documentation). Insecticides, pesticides et autres produits chimiques (Bayer-Monsanto) y sont proscrits.

Une convention Refuge de nature lie le GONM avec le Verger de sauvegarde depuis deux ans. Jardiniers naturalistes, Dominique, Denis, Lucien et les autres assurent un suivi régulier des oiseaux du verger toute l'année.

37 espèces posées ont été recensées sur ce refuge en plaine de Caen, en partie cerné par de grandes parcelles de culture intensive (céréales) mais aussi mitoyen avec des prés plantés d'arbres fruitiers haute tige. Le bourg de Maltot est proche. 84 espèces d'oiseaux ont été observées à ce jour sur la commune. L'attractivité de ce petit territoire souffre probablement de ce type d'activité agricole mais aussi du fait que la quasi-totalité des arbres fruitiers soit des basses tiges.

De façon à rendre plus attractif leur verger, les jardiniers cherchent à enrichir la biodiversité du lieu avec plein d'idées.

Différents projets ont déjà été menés :

- pose de huit nichoirs (faits maison) adaptés pour recevoir différentes espèces d'oiseaux cavernicoles. La moitié d'entre eux a déjà été occupée par des mésanges bleues mais aussi par un couple de troglodyte mignon.

- un nichoir à chauve-souris vient d'être réalisé.

Parmi les projets programmés pour cette année, citons :

- la plantation d'arbustes à baies pour densifier une haie existante (effet coupe-vent, garde-manger et abri garanti),

- la création de petits abreuvoirs perchés mais aussi d'une mare en terrasse,

- la multiplication d'hôtels à insectes sous forme de tas de bois, de souches, de fagots, d'un muret de pierres sèches ...

- la création d'une bande laissée en herbe avec fauche tardive, l'aménagement d'une bordure de jachère fleurie et arborée et enfin la plantation à chaque bout de rang d'arbres, de fleurs et plantes grimpantes sur les jambes de force...

Taillis, cachettes, refuges, eau, fleurs, graines, fruits, insectes et autres bestioles devraient en bonne logique attirer plus d'oiseaux !

Toutes ces initiatives ont pour but d'enrichir la biodiversité au verger, de l'embellir mais aussi de lutter d'une façon naturelle contre les parasites qui ne manquent pas de venir contrarier le travail des jardiniers...

Après récolte ils vendent leur production de fruits dès le mois de septembre...Amateurs de fruits bio, de compote, de tartes, de gelée, de confiture et d'oiseaux, qu'on se le dise !

Pour faire plus ample connaissance, nous vous invitons à vous rendre sur le site du Verger : <https://vergeryvesfourniere.jimdo.com/> Il consacre entre autres, une rubrique aux oiseaux du verger.

Dominique Kail et Martial Tancoigne

Protection : la page des réserves

Annonces diverses relatives aux réserves

Seules les dates sont reprises ici ; pour plus de détails, aller sur le calendrier du site :

<http://www.gonm.org/index.php?pages/Calendrier>

Animations sur les réserves

Vauville (Marie-Léa Travert) : 02/03 ; 09/04 ; 13/04 ; 13/04 ; 15/04 ; 18/05 ; 25/05
 Jobourg (Marie-Léa Travert) : 13/04 ; 25/05 ;
 Grande Noé (Christian Gérard, Jacques Vas-sault & Céline Chartier) : 24/03 ; 30/03 ; 20/04 ; 18/05
 Berville-sur-Seine (Céline Chartier) : 13/03 ; 20/04 ; 15/05

Stages

Stages à Chausey du 06 au 09/03 :

Fabrice Gallien fabrice.gallien@gonm.org

Chantier : le 2/04 à la Grande Noé

en partenariat avec l'EPIDE et la collaboration logistique de la base de loisirs de Léry-Poses en Normandie.

Chaque année le chantier que nous organisons sur les ilots à lieu en début de printemps afin de laisser le sol à nu pour la reproduction des laro-limicoles (mouettes rieuse et mélanocéphale, sterne pierregarin).

RDV à l'observatoire aux mouettes, l'heure reste encore à définir suivant le nombre d'inscrits pour le matin.

Prévoir bottes et pique-nique si nous y restons toute la journée.

Inscription obligatoire auprès de Christian Gérard : euroiseau@aol.com ou au 0621330666.

Fil de discussion « Réserves » sur le forum du GONm : <http://forum.gonm.org/viewtopic.php?f=12&t=644&sid=a06cf7dae858190085fa9cc9416d854d>



© Chartier Céline

Le fil de discussion « Réserves » sur le forum du GONm demeure toujours le fil de discussion le plus actif du forum du GONm.

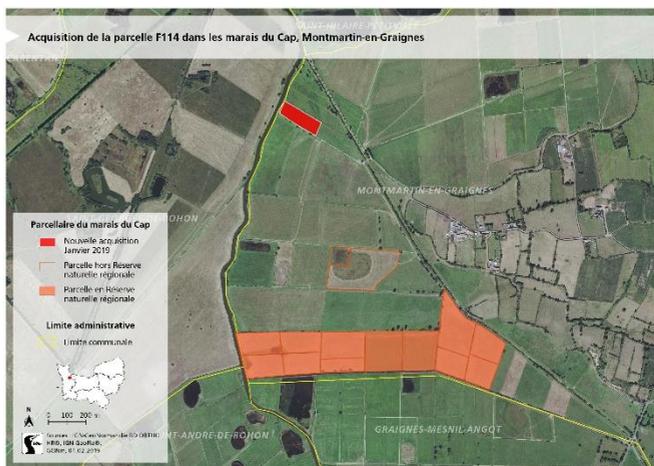
Nouvelle acquisition dans la vallée de la Taute

Une nouvelle entité vient accroître notre réseau de réserves dans la vallée de la Taute. Cette transaction engagée dès le début de l'année 2018 ne s'est concrétisée que le 28 janvier 2019. À ce jour le GONm détient 214 ha dans la vallée de la Taute.

Située au marais de Cap, cette parcelle fait partie de cet ensemble d'une centaine d'hectares que nous souhaitons acquérir progressivement de façon à pouvoir gérer *in fine* l'hydraulique d'une vaste zone en vis-à-vis de la réserve de chasse de Saint-Georges-de-Bohon.

Contrairement à d'autres entités nous appartenant, les roseaux à *Phragmites australis* semblent mieux s'y développer, ce qui en fait un secteur potentiellement favorable au butor étoilé et à la locustelle lusciniôïde. D'ores et déjà, le bruant des roseaux, la gorgebleue à miroir, le phragmite des joncs nichent dans le secteur. Proche de la Taute, cette parcelle présente aussi un bon potentiel pour le phragmite aquatique lors d'une halte migratoire.

Alain Chartier



Parution de RRR n° 9

Le numéro 9 de la revue électronique « Réseau des Réserves de Normandie » a été mis en ligne. Vous pouvez le lire et le télécharger en utilisant le lien suivant :

<http://www.gonm.org/index.php?post/R%C3%A9seau-des-R%C3%A9serves-de-Normandie-2018>

De quoi parle cette revue ? Elle fait le bilan des activités menées sur les réserves du GONm pendant un an, de septembre d'une année donnée à août de l'année suivante.

Neuf numéros sont déjà parus depuis le numéro consacré à l'année 2009-2010 et mis en ligne en mai 2011. Tous sont consultables sur le site Internet du GONm. En 480 pages,



vous pouvez vous informer complètement de la protection et de l'étude de la biodiversité normande, dans notre réseau de réserves.

De nombreuses photographies en couleurs des milieux et des oiseaux qui s'y trouvent et des actions que nous y menons, vous permettent de concrétiser le travail mené par un réseau actif de bénévoles et de salariés.

Dans chaque numéro, une actualisation du réseau (sites, conservateurs bénévoles et salariés) est présentée et la reprise des différents exemplaires montrent comment notre association œuvre inlassablement, chaque année, pour enrichir ce réseau et pour agir concrètement dans la protection des oiseaux sauvages

de Normandie. Les bilans annuels des animations sur les réserves, des événements importants, et ceux concernant les principales espèces nicheuses et hivernantes, sont présentés. Dans chaque numéro un coup de projecteur est consacré à :

- Une ou plusieurs réserves : Vauville (n°s 1, 7 et 8), Saint-Sylvain (n° 2), Berville (n° 2), St-Marcouf (n°s 3 et 9), Les Marais de Carentan (n°4), Chausey (n°s 5 et 9), Tombelaine (n°6), Jobourg (n°s 6 et 7), Corneville-sur-Risle (n°7), Carolles (n°7), Grande Noé (n°8).
- Une ou plusieurs espèces : grand cormoran, butor étoilé (n°2), cormoran huppé (n°3), nouvelles espèces nicheuses des réserves littorales du Cotentin et du Bessin (n°6)
- Des études et des suivis : Tirepiéd (n°s 3, 7, 8 et 9), Oiseaux marins nicheurs des réserves des falaises cauchoises (n°3 et 6), Oiseaux terrestres de Chausey (n°4), Oiseaux des réserves des Marais de Carentan (n°s 4 et 5), Oiseaux marins nicheurs de Chausey et Saint-Marcouf (n°9), Limicoles hivernants de Chausey (n°9), Blongios nain à la Grande Noé, Observations à l'île de Terre, Écologie du cormoran huppé en mer, etc.
- Enfin, sur nos réserves, nous nous préoccupons aussi d'autres groupes que les oiseaux dans la rubrique « Autres données naturalistes », mais aussi dans des études particulières : Amphibiens de Vauville (n°s 1 et 5), Algues microscopiques à Tirepiéd (n°3), Papillons de Vauville (n°5), Orthoptères des réserves des Marais de Carentan (n° 7).

Tout cela est très divers, très riche et les adhérents du GONm sont fiers des actions menées et des résultats acquis.